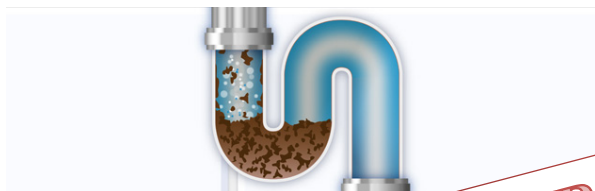


DP 2095IVD

DEBOUCHEUR DETARTANT DE CANALISATION PROFESSIONNEL



INDICATEUR VISUEL DE DOSAGE

PROPRIETES

DP 2095IVD est une formule avec un indicateur visuel de dosage et un témoin de rinçage.

DP 2095IVD dissout, liquéfie rapidement les matières organiques, disperse les matières minérales ou animales.

DP 2095IVD permet un détartrage des canalisations.



L'acide sulfurique contenu dans **un déboucheur traditionnel** transforme le tartre des canalisations en sulfate de calcium. Il ne dissout donc pas le tartre mais le transforme uniquement en un autre déchet. Ce sulfate de calcium est un résidu très lourd qui va se déposer et favoriser l'obstruction des canalisations comme par exemple dans les évacuations des laves vaisselle et des laves linge.

Grace à la **fonction détartrante** contenue dans **DP 2095IVD**, vous obtiendrez des **canalisations propres dans le temps sans aucun résidu !!**

Aux dosages préconisés, **DP 2095IVD** est compatible avec les fosses septiques.

DP 2095IVD n'attaque pas les caoutchoucs, le P.V.C, les métaux lourds (plomb.)

La forte densité de **DP 2095IVD** lui permet d'atteindre rapidement les bouchons, même les plus éloignés du lieu d'application.

L'IVD « **Indicateur Visuel de Dosage** » entraîne un changement de couleur lorsque le produit est correctement dosé.

CARACTERISTIQUES

- Aspect ----- liquide limpide
- Couleur ----- jaune
- Densité ----- 1,766 +/- 0,020

UTILISATIONS

DP 2095IVD est une formule active assurant un débouchage rapide des canalisations et siphons obstrués des douches, lavabos, éviers, WC, urinoirs, etc., sans démontage des canalisations.

DP 2095IVD liquéfie les résidus gras et toutes les matières organiques et permet de disperser les matières minérales ou animales : cheveux, papier, substances calcaires, mégots de cigarettes, chiffons, cellulose, feuilles, épluchures de légumes, écailles de poissons etc.

DP 2095IVD permet un détartrage des canalisations.

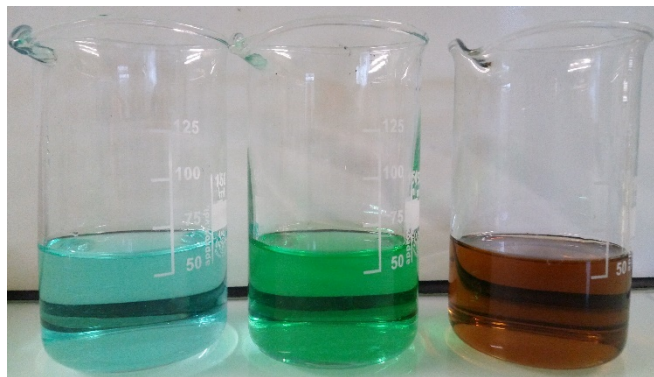
**DEBOUCHE
DETARTRE**
En une seule opération

Version : 01.2018

UTILISATEURS

DP 2095IVD est à utiliser par les professionnels. Plombiers, services d'entretien dans l'industrie, l'hôtellerie, lieux publics et toutes sociétés de services et de maintenance....

MODE D'EMPLOI



Verser doucement le **DP 2095IVD** dans l'eau et non le contraire (à cause de la vivacité de la réaction) et jusqu'à l'apparition de la couleur **bleu à vert** pour un entretien préventif des canalisations et progressivement jusqu'à obtenir la couleur **orange** pour les interventions demandant un débouchage immédiat. La couleur **orange** est l'indicateur visuel indiquant que l'on a atteint plus de **90°C**, soit la température idéale permettant de dissoudre toutes les matières indésirables obstruant les conduits. Puis rincer à l'eau afin de passer progressivement de l'**orange** au **vert** au **bleu** puis à l'**incolore**, l'incolore étant la couleur indiquant la neutralisation complète des installations.

DP 2095IVD attaque le zinc, le fer, certaines fontes et certain cuivre mais n'a pas d'action sur le plomb.

Attention : Dans le cas où le **DP 2095IVD** est susceptible de passer dans un siphon en PVC, il est préférable de l'utiliser dans la couleur **bleue à vert** soit à une température entre **30** et **60°**, afin d'éviter un dépassement de température pouvant provoquer une déformation des siphons en **PVC**.

Ne pas utiliser DP 2095IVD dans les canalisations en aluminium ou en métal zingué.

Un essai préalable avant utilisation est recommandé.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

DP 2095IVD entraîne une réaction très exothermique au contact avec l'eau. Produit dangereux, respectez les précautions d'emploi. Ce produit craint le gel. A conserver à une température supérieure à 5°C. Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.



CONFORMITE A LA LEGISLATION

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.